

**POESIES  
PROTESTANTES**

Published @ 2017 Trieste Publishing Pty Ltd

ISBN 9780649191086

Poesies protestantes by Jean Poltrot

Except for use in any review, the reproduction or utilisation of this work in whole or in part in any form by any electronic, mechanical or other means, now known or hereafter invented, including xerography, photocopying and recording, or in any information storage or retrieval system, is forbidden without the permission of the publisher, Trieste Publishing Pty Ltd, PO Box 1576 Collingwood, Victoria 3066 Australia.

All rights reserved.

Edited by Trieste Publishing Pty Ltd.  
Cover @ 2017

This book is sold subject to the condition that it shall not, by way of trade or otherwise, be lent, re-sold, hired out, or otherwise circulated without the publisher's prior consent in any form or binding or cover other than that in which it is published and without a similar condition including this condition being imposed on the subsequent purchaser.

[www.triestepublishing.com](http://www.triestepublishing.com)

**JEAN POLTROT**

**POESIES  
PROTESTANTES**



1472

POÉSIES  
PROTESTANTES

SUR  
JEAN POLTROT  
S<sup>r</sup> DE MÉRÉ  
1563

Publiées avec une Introduction historique  
et des Notes

Par ÉDOUARD TRICOTEL



*PARIS*  
A. CLAUDIN, ÉDITEUR  
3, rue Goënégaud, 3

M. D. CCC. LXXVIII





**L'**ATTENTAT de Poltrot est un des épisodes les plus dramatiques de nos guerres de religion au xvi<sup>e</sup> siècle. A ce titre on nous permettra d'entrer dans quelques détails sur ce lugubre événement : nous le ferons du reste le plus brièvement et le plus succinctement qu'il nous sera possible.

François de Lorraine, duc de Guise, avait mis le siège devant Orléans, que défendait François d'Andelot, frère de Coligny. Déjà il avait emporté les faubourgs de la ville et, selon toutes les probabilités, allait bientôt se rendre maître de ce boulevard du Protestantisme, lorsqu'un crime, inspiré par le fana-

tisme religieux, vint tout à coup sauver les Calvinistes et changer complètement la face des choses.

Un jeune gentilhomme de l'Angoumois, Jean de Poltrot, sieur de Meré (ou Merey), s'était rendu auprès du duc de Guise et lui avait demandé d'entrer à son service. Le duc accueillit le transfuge huguenot avec bonté et bienveillance, et lui octroya sa requête, sans se douter qu'il donnait asile à un assassin. Poltrot, en effet, n'avait qu'un but, tuer le duc de Guise, *le boucher de Vassy*, comme l'appelaient les Protestants, et délivrer ainsi son parti des graves dangers qui le menaçaient. Le 18 février 1563 il mit à exécution sa coupable entreprise. Comme un chasseur qui guette le gibier, il attendit le duc au passage; puis, saisissant l'occasion favorable, froidement il déchargea sur lui son pistolet, armé de trois balles. Le duc de Guise ne devait pas survivre à cette horrible blessure. Six jours après, le 24 février, le grand capitaine catholique n'existait plus : il mourait au milieu des siens, regretté et pleuré de tous, et sa dernière parole était un mot de pitié et de pardon pour son meurtrier.



Poltrot, arrêté le lendemain de l'attentat, subit un premier interrogatoire devant la Reine mère. Peu de temps après il fut envoyé à Paris et emprisonné à la Conciergerie du Palais. Le Parlement lui fit immédiatement son procès, et, le 18 mars 1563 (1562 ancien style), il intervint un arrêt qui déclara Poltrot atteint et convaincu du crime à lui reproché, et pour réparation du meurtre et assassinat par lui proditoirement et inhumainement commis en la personne du feu duc de Guise, le condamna « à estre mené et conduit depuis les prisons « de ladite Conciergerie dedans un tombereau « jusques en la place de Greve, et illec sur un « eschaffaut qui pour cest effect y sera dressé « en lieu plus commode et plus convenable, « estre tenaillé de fer chaud en quatre endroits « de son corps, et apres estre tiré à quatre che- « vaux jusqu'à ce que mort naturelle s'en en- « suive; ce faict, la teste dudit Poltrot couppee « et mise au bout d'une lance qui sera plantée « devant l'hostel de ceste ville de Paris, les « quatre membres de son corps mis en quatre « potences qui seront dressées hors les quatre « portes principales de ceste dite ville, et le « tronc de son corps bruslé en ladite place de

« Greve... (1). » La sentence fut exécutée le même jour, suivant l'usage d'alors, et dans toute son implacable rigueur : le meurtrier n'avait que vingt-six ans!

Il existe un certain nombre de relations de la mort du duc de Guise, faites tant au point de vue protestant qu'au point de vue catholique. De tous ces récits contemporains, l'un des plus intéressants et des plus véridiques à la fois nous paraît être celui qu'a écrit Michel de Castelnau. Nous n'hésitons donc pas à le reproduire. Voici ce qu'il dit au livre IV de ses *Mémoires*, chap. 10 (édition du *Panthéon littéraire*, p. 177-178) :

... « Je n'avois pas encore esté une heure et  
« demie avec le mareschal de Brissac qu'il ar-  
« riva en diligence un chevaucheur d'escurie  
« qui avoit couru jour et nuict, portant la nou-  
« velle d'une grande blessure qu'avoit eue le  
« duc de Guyse en retournant, le jour d'après  
« que je l'eus laissé en son logis, resolu la nuict  
« mesme d'assaillir les isles. Il estoit accom-  
« pagné de son escuyer qui marchoit devant

---

(1) L'arrêt contre Poltrot se trouve dans les *Mémoires de Condé*, édition in-4, t. IV, p. 309-310.

« luy, et de Rostaing monté sur un mulet,  
« lorsqu'un jeune soldat qui se disoit gentil-  
« homme du pays d'Angoumois, appelé Jean  
« de Meré, dit Poltrot, estant peu auparavant  
« party de Lyon, lors occupé par les Hugue-  
« nots, vint trouver le duc, feignant de se ren-  
« dre à luy pour servir Sa Majesté en son ar-  
« mée. S'estant donc mis au service de ce  
« prince, qui recevoit volontiers ceux qui le  
« recherchoient, et qui l'avoit fort bien traité,  
« il espia toutes les occasions d'executer sa  
« coupable entreprise. L'on disoit que ce  
« Poltrot avoit esté nourry quelque temps en  
« Espagne, dont il parloit le langage, et s'estoit  
« quelque temps auparavant tenu au service de  
« Soubise, où quelques-uns vouloient dire qu'il  
« avoit premedité son entreprise, bien que par  
« sa confession il l'aye deschargé, et qu'estant  
« party de Lyon il fut trouver l'Admiral qui  
« s'en servoit comme d'un espion, et luy bailla  
« de l'argent pour acheter un cheval. Quoy que  
« ce soit, il suivit le duc de Guyse jusques au  
« dix-huitiesme fevrier 1562 (1563 nouveau  
« style) qu'il luy tira en l'espaule, de six ou sept  
« pas, un coup de pistolet, chargé de trois balles  
« empoisonnées.